

Nicolas Pottier, curé assermenté de Saint-Ouën-des-Toits, face à ses paroissiens (1791-1792)

par Denis MESSAGER

Résumé

L'étude des baptêmes célébrés par Nicolas Pottier, curé assermenté de Saint-Ouën-des-Toits, nous montre de façon précise les relations difficiles que cet ecclésiastique entretient avec ses paroissiens. Un grand nombre d'entre eux préfère s'adresser aux prêtres réfractaires d'Olivet, village voisin. Seulement un tiers des familles lui font confiance ; les chouans trouveront dans les autres un soutien appréciable.

Mots-clés

Prêtres assermentés, prêtres réfractaires, intrus, chouannerie, Saint-Ouën-des-Toits, Olivet.

Nicolas Pottier, élu curé de Saint-Ouën-des-Toits le 24 juillet 1791, est bien connu des historiens de la Mayenne. Il représente en effet l'archétype du prêtre « *intrus* » malmené par ses paroissiens. Aussi cette étude n'a-t-elle pas pour but de reprendre les démêlés de l'intéressé avec ses opposants, mais de l'observer dans l'exercice de ses principales fonctions : l'administration des sacrements et plus spécialement du baptême. Pour cela, les registres paroissiaux de Saint-Ouën-des-Toits et des paroisses voisines - particulièrement Olivet - ont constitué une source privilégiée, permettant de mieux connaître les rapports entre le curé et ses paroissiens, dans l'une des premières communes du département insurgées contre les autorités révolutionnaires.

Sources et méthode

La découverte d'un nombre important de nouveau-nés dont les parents sont domiciliés à Saint-Ouën-des-Toits dans les actes de baptême de la paroisse d'Olivet des années 1791 et 1792 est à l'origine de la présente étude. Si la concurrence que représentent pour les curés constitutionnels les prêtres réfractaires restés en fonction après leur refus de serment est connue¹, l'occasion nous est donnée d'en mesurer les effets. En cette fin du 18^e siècle, le baptême le jour de la naissance ou le lendemain est une pratique générale, justifiée par une mortalité infantile importante. Attendre que l'enfant soit plus âgé, même de quelques jours, lui ferait courir le risque de mourir sans être baptisé avec, pour conséquence, la certitude de ne pouvoir accéder au paradis, ce qu'aucune famille chrétienne de l'époque ne peut envisager.

La période étudiée s'étend de l'arrivée du nouveau curé Nicolas Pottier dans sa paroisse le 31 juillet 1791 jusqu'à la fin de l'année 1792. La tenue de l'état civil étant confiée aux municipalités, en théorie à partir du 20 septembre 1792, cela nous prive de sources pour la période ultérieure. Toutefois, la présence à Saint-Ouën d'officiers municipaux attachés à enregistrer les baptêmes, et même à ondoyer des nouveau-nés, permet d'avoir une année 1792 complète. Une étude statistique des baptêmes à partir des sources disponibles impose de s'interroger sur la pertinence de l'échantillon étudié. Pour cela, la moyenne des naissances à Saint-Ouën a été calculée sur 20 ans afin d'en comparer les résultats avec le nombre de naissances enregistrées pour 1791 et 1792. Concernant ces dernières données, les recherches ont été poursuivies sur 1793 et 1794, certaines naissances ayant été

¹ CHÉREL Gaston, Les curés mayennais et la Révolution. *L'Oribus*, n° 30, septembre 1989, p. 26.

enregistrées tardivement. De même les recherches de baptêmes d'enfants de Saint-Ouën ont été étendues aux paroisses voisines.

De 1771 à 1791, la moyenne annuelle des naissances est de 75,7 enfants. Le minimum annuel est de 57, le maximum de 103 ; 13 années sur 20 se situent dans la fourchette de 70 à 90 naissances par an. On peut donc considérer que le nombre de 81 nouveau-nés trouvé pour 1791 - dont 34 du 1^{er} août au 31 décembre - et de 76 pour l'année 1792, constitue un échantillon très proche du nombre réel de naissances survenues pendant ces deux années, même si la tenue des registres pendant les années révolutionnaires est sujette à caution, du fait des circonstances. Les mariages et sépultures ont été écartés. La paroisse où l'on se marie est généralement celle de la future épouse, sans que cela soit une règle. Nicolas Pottier ne célèbre que deux mariages au cours des deux années étudiées - un chaque année - signe très net de la désaffection des futurs époux pour leur curé. De 1771 à 1791, le nombre annuel d'unions varie de 4 à 27, la fourchette se resserrant de 10 à 27 pour une dizaine d'années. Quant aux sépultures, il ne s'agit pas d'un sacrement, aussi les familles en deuil n'ont-elles pas les mêmes scrupules pour s'adresser à un curé jureur, et il est impossible de connaître le nombre éventuel de celles qui ont refusé ses services.

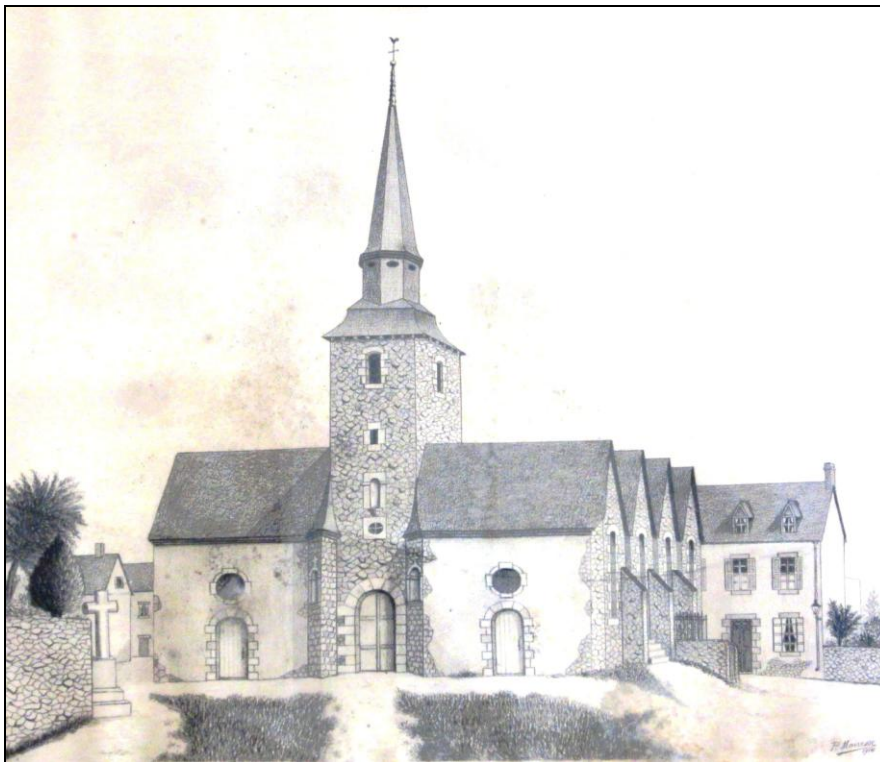


Fig. 1 - L'ancienne église de Saint-Ouën-des-Toits avant sa destruction en 1889.
Dessin de Mairesse 1914, cliché D. M.

Un prêtre très ordinaire

Né en 1733 à Saint-Mars-d'Égrenne, dans le futur département de l'Orne, Nicolas Pottier, au début de la Révolution, est chapelain du prieuré de l'Habit à Chailland, une chapelle dédiée à Saint-Barthélemy, située dans une clairière de la forêt de Mayenne. Si l'endroit est à l'écart, il est néanmoins fréquenté. En effet Saint-Barthélemy est connu dans le monde rural sous le surnom de saint « *Riflard* », en raison de son pouvoir de saint guérisseur des maladies de peau, notamment la « *rifle* », nom populaire de la teigne. Pour l'abbé Pottier, modeste desservant sans histoire de ce prieuré isolé, comme pour nombre de vicaires assermentés, la vacance de postes de curés due à l'importance des refus de serment est une occasion de sortir de sa condition médiocre, une perspective de promotion et d'augmentation de revenus - la Constitution civile du clergé prévoit un traitement de 1 500 livres pour

une paroisse dont la population est comprise entre 1 000 et 2 000 âmes. Cependant, l'affaire n'est pas sans risque compte tenu de l'hostilité d'une partie de la population envers les prêtres constitutionnels.

Élu le 24 juillet 1791 par l'assemblée électorale du district de Laval, Nicolas Pottier prend ses fonctions le dimanche suivant 31 juillet. Les cérémonies d'installation du nouveau curé se passent sans incident, au grand contentement du maire Casimir Bézier, grâce à la présence d'un détachement de la garde nationale de Laval envoyé préventivement pour « *prévenir les malheurs qui pourraient arriver et faire respecter les lois* »². Le vicaire réfractaire Hector Barré a assuré ses fonctions jusqu'au bout ; son dernier acte officiel à Saint-Ouën est daté du 28 juillet, le dernier acte de François Davoust, curé réfractaire est daté du 14 juin. François Levenard, l'autre vicaire ayant prêté serment a préféré quitter la paroisse. François Messenger-Chaunière, qui fut vicaire à Saint-Ouën dix ans plus tôt cesse ses fonctions de curé de la Baroche-Gondouin fin mars 1791 et vient rejoindre sa famille dans sa paroisse natale quelque temps plus tard.

La situation dans les paroisses voisines

Le comportement des paroissiens de Saint-Ouën ne saurait se comprendre sans connaître la situation dans les paroisses du voisinage immédiat. En effet, le nombre important de prêtres ayant refusé de prêter serment à la Constitution civile du clergé place les autorités dans la nécessité de les remplacer puisqu'ils sont réputés, selon la loi, avoir renoncé à leur office. Mais la pénurie de candidats rend la mission impossible.

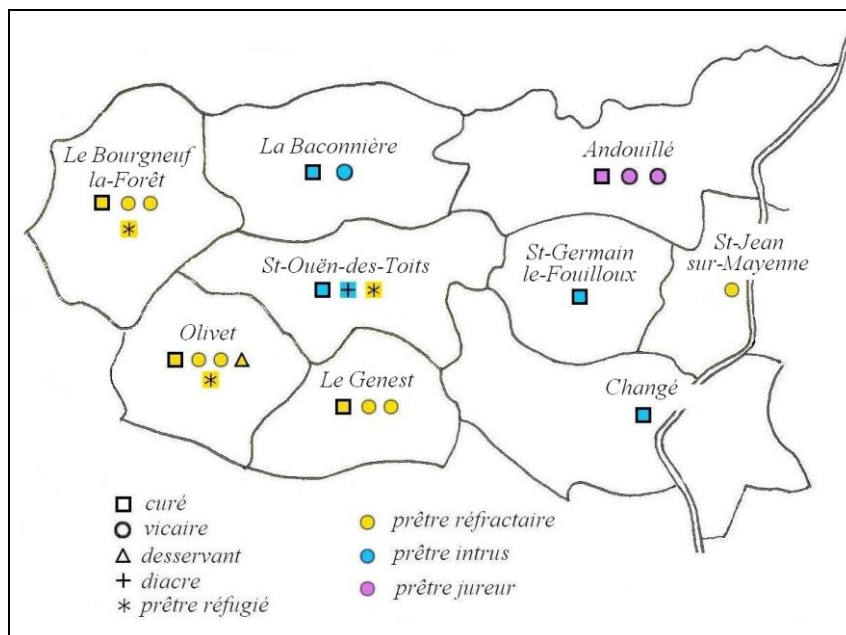


Fig. 2 - Situation du clergé dans les paroisses voisines de Saint-Ouën-des-Toits au début de 1792.

Olivet occupe une situation particulière ; seulement deux kilomètres séparent le bourg de celui de Saint-Ouën (à cette époque, ce territoire comprend les communes actuelles d'Olivet et de Port-Brillet). La paroisse est desservie par des prêtres réfractaires : le curé Jacques Guays qui a pour vicaires Pierre Hervieu et Simon Barré. Ce dernier, originaire de Domfront et frère du vicaire de Saint-Ouën, est réfugié à Olivet. De plus, le prieuré de la Madeleine du Plessis-Milcent est desservi par Jean Guéret. Les quelques moines de l'abbaye de Clermont ont quitté leur monastère en 1790, profitant de

² Archives départementales de la Mayenne (ADM), 4 E 284 7. Registre paroissial de Saint-Ouën-des-Toits, Prise de possession de M. Pottier à la cure de St Ouën des toits, et ADM, L 1274, registre des arrêtés du district de Laval, 29 juillet 1791.

la suppression des ordres monastiques. Un jeune prêtre tout juste sorti du séminaire rentre dans sa famille à la Besnerie au cours de l'été 1791 ; il s'agit d'Alexis Ollivier, dont la mère, veuve, a embauché comme domestique un lointain cousin qui ne tardera pas à faire parler de lui : Jean Cottereau, plus connu sous son surnom de Jean Chouan.

Au Bourgneuf-la-Forêt, en juillet 1791, les paroissiens se sont violemment opposés à l'installation d'un prêtre intrus qui est reparti le jour même. Le curé Delboy, âgé de 80 ans, est assisté de deux vicaires : Breteau des Ormeaux, originaire de la paroisse, et Legros. Réside aussi au Bourgneuf Bigot, curé de la Cropte, où il s'est fait remarquer par une opposition violente à la constitution civile du clergé ; il a été chassé de sa paroisse et a trouvé refuge dans sa famille. Au Genest, le curé Rondelou, réfractaire comme ses deux vicaires, est soutenu par la municipalité qui refuse d'assister au remplacement des deux religieuses enseignantes ayant refusé de prêter serment. Par contre, à La Baconnière, Saint-Germain-le-Fouilloux et Changé, des prêtres jureurs sont installés au cours de l'été 1791. Andouillé est la seule paroisse où le curé et ses deux vicaires ont prêté serment ; la commune est patriote et les trois prêtres sont appréciés de la population.

Des conditions de baptême variées

Il a paru intéressant, dans le tableau suivant, de séparer l'activité de l'abbé Pottier en deux périodes, la première couvrant ses douze premiers mois d'activité et se terminant avec l'emprisonnement des prêtres réfractaires d'Olivet et du Bourgneuf-la-Forêt, la seconde étant caractérisée, à partir de la mi-novembre, par la rédaction des actes d'état civil par la municipalité de Saint-Ouën-des-Toits.

Comportement des paroissiens de Saint-Ouën-des-Toits par rapport au baptême de leurs enfants nés entre le 1 ^{er} août 1791 et le 31 décembre 1792			
Catégorie	01/08/1791 au 31/07/1792	01/08/1792 au 31/12/1792	Total
A Enfants dont le baptême est demandé par des paroissiens partisans du curé jureur	26 (31,71 %)	09 (32,14 %)	35 (31,82 %)
B Enfants baptisés par un prêtre réfractaire, le curé constitutionnel étant absent	03 (03,66 %)	0	03 (02,73 %)
C Enfants dont le baptême est imposé tardivement par le curé constitutionnel	08 (09,76 %)	05 (17,86 %)	13 (11,82 %)
D Enfants nés dans une autre paroisse et baptisés par un prêtre réfractaire	20 (24,39 %)	0	20 (18,18 %)
E Enfants baptisés par un prêtre réfractaire, la paroisse de naissance est inconnue.	12 (14,63 %)	0	12 (10,91 %)
F Enfants ondoyés et déclarés à l'état civil	03 (03,66 %)	10 (35,71 %)	13 (11,82 %)
G Enfants dont la naissance est déclarée tardivement	06 (07,32 %)	01 (03,57 %)	07 (06,36 %)
H Enfants connus par leur acte de décès	03 (03,66 %)	02 (07,14 %)	05 (04,55 %)
I Autres	01 (01,21 %)	01 (03,57 %)	02 (01,81 %)
Total	82 (100 %)	28 (100 %)	110 (100 %)

A : Entrent dans cette catégorie, les enfants dont les parents se sont adressés « spontanément » au curé jureur, le nouveau-né étant baptisé le jour ou le lendemain de sa naissance.

B : Cette catégorie comprend trois nouveau-nés dont les parents se sont présentés au presbytère de Saint-Ouën, mais le curé Pottier est absent. Ils se sont alors rendus à la mairie pour faire constater cette défection. L'une des familles est allée faire baptiser son enfant par un prêtre réfractaire d'Olivet. Pour les deux autres nés fin juin 1792, les officiers municipaux ont établi un procès-verbal de carence destiné aux prêtres du Bourgneuf-la-Forêt, les seuls réfractaires du voisinage encore en activité.

C : Dans cette catégorie, trois nouveau-nés ont été « soi-disant ondoyé à la maison » selon l'abbé Pottier et

baptisés quelques jours après leur naissance. Le prêtre ne considère pas leur ondoisement comme valide, les parents n'ayant probablement pas eu d'autre motif que le refus de faire baptiser leur enfant par un prêtre jureur. Les dix autres nouveau-nés ont été baptisés dans un délai variant de deux à dix mois après leur naissance.

D : Vingt femmes sont allées volontairement accoucher dans une autre paroisse desservie par des prêtres réfractaires.

E : Douze autres enfants ont également été baptisés par des prêtres réfractaires, mais la commune de naissance est inconnue. L'un a été baptisé à Saint-Jean-sur-Mayenne, les onze autres par les vicaires d'Olivet, mais les actes de baptême ne figurent pas sur le registre paroissial de cette commune. Ils ont été inscrits sur le registre d'état civil de Saint-Ouën par les officiers municipaux.

F : Ces treize enfants nés à partir du 24 juin 1792 sont inscrits sur les registres comme ayant été ondoyés à la maison ou par un officier municipal. La date d'enregistrement est généralement tardive.

G : Sept enfants dont la naissance, antérieure à la mi-septembre 1792, est déclarée tardivement et sans mention de baptême ou d'ondoisement.

H : Cinq enfants dont la naissance n'a pas été déclarée et n'est connue que par une mention de leur âge sur l'acte de décès.

I : Cas particuliers. Il s'agit pour l'un, d'un enfant baptisé par Pottier et baptisé une seconde fois par un prêtre réfractaire, pour l'autre, d'un enfant né le 29 décembre 1792 et déclaré à la mairie le lendemain ; le maire l'a enregistré selon les règles en vigueur, en mentionnant seulement le nom des parents et des témoins, sans autre précision ; il s'agit probablement d'un enfant baptisé par l'abbé Pottier.

De l'arrivée de Nicolas Pottier dans sa nouvelle paroisse jusqu'à la fin décembre 1792, au moins 110 enfants sont nés. Il en a baptisé seulement 50 (catégories A, C et I) soit 45,45 %. Pour rendre compte de la totalité de son activité pastorale, il faut ajouter le baptême « *sous condition* » le 30 octobre 1792 d'un enfant né le 5 du même mois à La Croixille et ondoyé le même jour - naissance et baptême sont notés sur le registre de La Croixille - ainsi que celui d'un nouveau-né d'une famille du Bourgneuf le 8 décembre 1792, en l'absence de prêtre dans cette paroisse³.

Les prêtres réfractaires des communes voisines ont baptisé 36 enfants de Saint-Ouën (catégories B, D, E et I) soit quasiment le tiers d'entre eux (32,73 %). Ceux d'Olivet en ont baptisé 28 à eux seuls, ceux du Bourgneuf 7 et le dernier l'a été par le vicaire de Saint-Jean-sur-Mayenne. La proximité du village d'Olivet explique le nombre élevé de baptêmes célébrés par les prêtres de cette commune. Mais certaines familles n'ont pas hésité à faire un long trajet à pied dans des conditions difficiles. C'est le cas de la famille Roche, domiciliée à la Noë-Chevron près du Bois de Picot, qui s'est rendue à Saint-Jean-sur-Mayenne - à environ 10 kilomètres - en plein hiver. Le nourrisson né le 16 novembre n'a été baptisé que le 9 janvier 1792 « *à cause [écrit le célébrant] de la disette des prêtres catholiques (...) cérémonie faite secrètement en notre église à dix heures du soir* »⁴. Les prêtres d'Olivet quittent leur paroisse en juin 1792, une partie des familles de Saint-Ouën s'adresse alors à ceux du Bourgneuf.

20 femmes ont choisi délibérément d'aller accoucher dans une paroisse voisine (catégorie D), ce qui leur donne un excellent alibi pour y faire baptiser leur enfant par un prêtre réfractaire. Certaines d'entre elles, 5 cas, choisissent d'accoucher chez la sage-femme d'Olivet - il est à noter qu'il existe une sage-femme à Saint-Ouën - les autres accouchent chez des amis ou des parents. Une véritable organisation se met ainsi en place dans certains hameaux voisins de la commune pour accueillir des femmes proches d'accoucher. Solidarité familiale ou simple amitié, une vraie complicité s'établit ainsi pour qu'une bonne partie des Saint-Ouënnais échappe à l'emprise du curé jureur. Le hameau de la Musardièrre, en limite d'Olivet et de Saint-Ouën, accueille 4 femmes en couches ; celui du Cabinet au Bourgneuf, en limite de Saint-Ouën et de la Baconnière, 2 auxquelles il faut ajouter 2 autres de cette dernière commune. Les prêtres du Bourgneuf partis, le closier du Cabinet fait ondoyer son dernier né le 27 septembre 1792 par Pierre Messenger, officier municipal de Saint-Ouën et opposant virulent du curé Pottier. Toujours à Olivet, le sacristain accueille 2 femmes tout comme le closier du Château.

³ ADM. Registres paroissiaux de La Croixille et du Bourgneuf-la-Forêt. L'ondoisement d'un nouveau-né n'est pas reconnu valide en cas d'absence de témoins pour affirmer qu'il a bien eu lieu, s'il y a un doute sur la manière de l'administrer (l'eau doit couler sur le front de l'enfant), s'il n'a pas été administré par un homme ou une sage-femme ou s'il y a un doute sur les intentions de celui qui le donne. Si le prêtre a un doute sur la validité de l'ondoisement, il doit noter sur le registre « *baptisé sous conditions* ».

⁴ ADM, E dépôt 168/E11. Registre paroissial de Saint-Jean-sur-Mayenne, acte de baptême de Jeanne Roche du 9 janvier 1792. La closerie de la Noë-Chevron n'existe plus, mais elle figure sur le cadastre de 1832.

L'Assemblée législative confie la rédaction des actes d'état civil aux mairies le 20 septembre 1792 et interdit aux curés la tenue de registres de catholicité. À Saint-Ouën, Nicolas Pottier confie ses registres paroissiaux à la municipalité le 12 novembre. Les rédacteurs de ces nouveaux registres, qui ne sont pas préparés à cette nouveauté, les considèrent comme des registres de baptême, précisant si l'enfant a été ondoyé à la maison (ils écrivent « *baptisé* » à la maison) et procédant eux-mêmes à l'ondoiement si ce n'est pas le cas. Sur les 10 enfants nés à compter de cette date et déclarés aux autorités de la commune, l'un est baptisé par le curé constitutionnel : il s'agit de Pierre Fouyet, né le 31 décembre 1792, fils d'un ouvrier cloutier qui avait déjà eu recours à Pottier lors de la naissance de son fils Jean le 9 janvier de la même année. Peut-être Pottier a-t-il baptisé aussi René Liard dont la naissance le 29 décembre est enregistrée le lendemain par le maire. Pour les autres nouveau-nés, 4 sont ondoyés à la maison, 3 autres sont ondoyés par l'officier municipal Pierre Messenger. Le fils de ce dernier est ondoyé par le procureur de la commune, Pierre Moraine. L'arrestation et le départ en exil des prêtres réfractaires, en septembre 1792, n'ont rien changé à l'aversion de la majorité des paroissiens de Saint-Ouën envers leur curé.

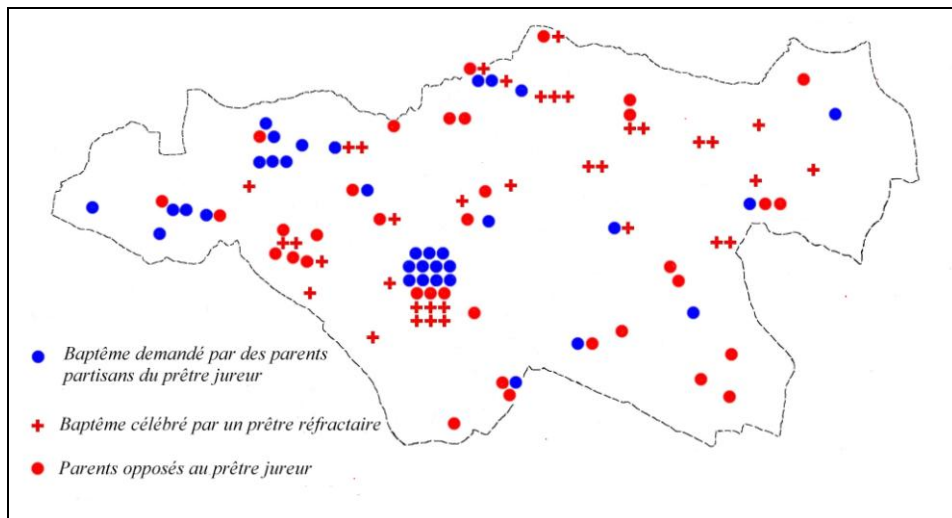


Fig. 3 - Domicile des parents des nouveau-nés de Saint-Ouën-des-Toits (du 1^{er} août 1791 au 31 décembre 1792).

Pour les trois quarts des naissances, nous connaissons la profession du père. Entre les partisans du curé assermenté et ses opposants, il n'y a pas de clivage reposant sur ce critère. Il n'y a pas non plus d'antagonisme bourg-campagne ; tout au plus peut-on remarquer une légère majorité de partisans de l'intrus dans le bourg, où l'on trouve le clan de la clouterie Dubois : les deux frères et un ouvrier font baptiser leurs enfants par Pottier. La proportion de familles favorables à Pottier est plus importante à l'ouest de la commune qu'à l'est, tout en restant minoritaire : 38,23 % contre 20,83 % (3 familles n'ont pu être localisées). On retrouve les mêmes professions exercées par les partisans ou les opposants au curé jureur, qu'ils soient artisans, tisserands, marchands, journaliers, laboureurs ou closiers, sachant que ces derniers ont bien souvent une double activité. Quant aux métayers, 2 seulement sont concernés sur les 16 dénombrés sur le rôle de taille de 1790 ; leur enfant n'a pas été baptisé par le curé jureur ; on ne peut tirer de conclusion sur un chiffre aussi faible.

Des paroissiens massivement opposés à leur curé

Sur les 110 naissances d'enfants recensées pendant la période étudiée, seulement 34 familles (pour 35 naissances, la famille Fouyet ayant eu 2 enfants au cours de ces 17 mois) se sont spontanément adressées à Nicolas Pottier, prêtre assermenté, leur curé officiel. 75 - soit 68,81 % - sont donc plus ou moins opposées à ce qu'il baptise leur nouveau-né ; le rejet du prêtre est largement majoritaire dans cette catégorie de la population. On a souvent écrit que l'opposition aux prêtres

jureurs était l'affaire des femmes, la religion étant une affaire de « *coiffes blanches* » ; c'est en partie vrai, dans la mesure où la piété des femmes est plus démonstrative que celle des hommes. Mais le baptême est aussi une affaire d'hommes ; le père est quasiment toujours présent à la cérémonie, il ne peut se désintéresser du choix ou du refus du curé constitutionnel, la mère qui vient d'accoucher restant à la maison. La cérémonie concerne également les parrain et marraine du nourrisson, qui peuvent habiter les communes proches, même si parfois ces derniers sont choisis parmi les jeunes frères et sœurs de l'enfant. Les paroisses voisines où officie un prêtre réfractaire jouent un rôle important en accueillant sur leur territoire des femmes qui viennent y accoucher. Un baptême touche donc un nombre de personnes non négligeable. L'ondoisement des nouveau-nés est une affaire d'hommes - sauf s'il est pratiqué par une sage-femme - et parmi eux se trouvent des personnages importants de la commune : Pierre Messenger et Pierre Deffay officiers municipaux, Pierre Moraine procureur-syndic. Les deux premiers se sont particulièrement distingués en s'opposant à Nicolas Pottier, au point que le maire de l'époque n'avait pas hésité à les destituer le dimanche 21 août 1791, décision illégale annulée par le district de Laval⁵.

La contestation avait pris dès ce jour un tour violent, la foule voulant chasser le curé « *intrus* ». Les mois suivants, une jeune femme se distingue : la bouchère Marie Sigoigne qui menace le prêtre de « *lui donner par la gueule* »⁶. Les élections municipales partielles du 13 novembre permettent à Jean Piau, l'un des officiers municipaux destitués à tort, de prendre sa revanche : il est élu maire. Le 10 décembre 1791, la jeune bouchère est à la tête d'une bande de femmes de la paroisse qui envahissent le presbytère et contraignent le curé à se réfugier à Laval. Les troubles causés par l'installation des prêtres intrus se multipliant, l'affaire est prise au sérieux et l'on envoie un détachement de gendarmes et de gardes-nationaux pour ramener le calme ; ils y resteront en garnison jusqu'à la fin du mois. Quatre femmes dont l'une est enceinte sont arrêtées, on soupçonne fortement un certain Mouton-Lacroix d'être responsable de toutes ces perturbations⁷.

L'arrivée à Saint-Ouën d'un curé jureur a eu pour effet de diviser profondément la municipalité. La plupart de ses membres sont pères de famille et leurs épouses en âge d'avoir des enfants. La question se pose donc pour eux de faire ou non baptiser leur progéniture par Nicolas Pottier⁸. Il baptise une fille du procureur-syndic Urbain Galland le 17 août 1791, et le dernier né du

⁵ ADM, L 150. Registre des délibérations du Directoire du département, 30 août 1791.

⁶ ADM, L 1274. Registre des arrêtés du district de Laval, déclaration du sieur Nicolas Pottier, 24 novembre 1791.

⁷ ADM. L'étude des troubles du second semestre 1791 à Saint-Ouën-des-Toits peut être faite à l'aide des dossiers L 152 : Délibérations et arrêtés généraux du Directoire du département ; L 1274 : Registre des arrêtés du district de Laval ; L 1324, Attroupements à Saint-Ouën-des-Toits contre Nicolas Pottier, prêtre constitutionnel. La femme enceinte arrêtée est Renée Messenger, épouse de François Drouillaud ; elle accouche le 23 avril suivant d'un enfant baptisé par l'un des vicaires d'Olivet.

⁸ ADM, L 1309. Élections municipales à Saint-Ouën-des-Toits, 13 novembre 1791. La municipalité précédente (maire, procureur-syndic et officiers municipaux) se composait de :

- Casimir Bézier, maire sortant, partisan du curé jureur.
- Urbain Galland, procureur-syndic sortant, partisan du curé jureur.
- Pierre Deffay, officier municipal sortant, opposant.
- Jean Piau, officier municipal sortant, opposant.
- Jean Sauvé, officier municipal sortant, partisan.
- Pierre Messenger, officier municipal, opposant.
- Jean Saigeon, officier municipal, partisan.

La nouvelle municipalité issue des élections partielles se compose de :

- Jean Piau, maire, nouvel élu, opposant.
- Pierre Moraine, procureur-syndic, nouvel élu, opposant.
- Claude Crouillebois, officier municipal, nouvel élu, partisan.
- Pierre Lemercier, officier municipal, nouvel élu, opposant.
- Jean Veillard, officier municipal, nouvel élu, opposant.
- Pierre Messenger, officier municipal, opposant.
- Jean Saigeon, officier municipal, partisan.

Le conseil municipal se compose, en outre, de « notables » également élus. À l'exception du chirurgien Sauvé et du tisserand Deffay, tous les autres élus ci-dessus ont eu un nouveau-né pendant la période étudiée.

mairie Casimir Bézier le 18 septembre suivant. Par contre, le nouveau maire, Jean Piau (dont l'un des beaux-frères est vicaire réfractaire de Montigné-le-Brillant) choisit l'un des vicaires réfractaires d'Olivet pour baptiser sa dernière fille le 23 février 1792. Pierre Messenger, on l'a vu, fait ondoyer son fils René le 19 décembre 1792 par le nouveau procureur Pierre Moraine. Ce dernier, serrurier au bourg de Saint-Ouën, fait baptiser sa fille Désirée par Pottier le 29 septembre 1792, mais l'enfant est née deux mois plus tôt et a fort probablement été ondoyée peu après sa naissance ; la marraine de l'enfant est la veuve Moulin, accusée par Pottier de faire afficher la nuit des injures sur son portail et de tenir chez elle « *un club atroce* » où l'on raconte des horreurs sur son compte⁹. La nouvelle municipalité, issue des élections partielles de novembre 1791, est largement hostile à l'intrus. Tous ses membres deviennent à nouveau pères pendant la période étudiée, 2 seulement sur les 7 ont spontanément recours au curé Pottier, les 5 autres s'y refusent.

Tous les Saint-Ouënnais cependant n'ont pas des positions aussi tranchées, certains actes témoignent de l'embarras, des tensions et des pressions vécues par certaines familles :

- L'embarras, lorsque l'absence de Pottier profite aux prêtres réfractaires des villages voisins, les officiers municipaux de Saint-Ouën leur envoyant les nouveau-nés à baptiser (catégorie B du tableau). C'est le cas de Jean Chaillant qui déclare le 19 mars 1792 au vicaire d'Olivet « *qu'il s'est présenté à l'église de Saint-Ouën pour faire baptiser (son) enfant mais que n'ayant trouvé aucun prêtre, il en a pris acte devant la municipalité, et vu le danger de mort où se trouvait (son) enfant, il nous l'a apporté pour lui procurer le sacrement* »¹⁰.
- Les pressions, dans le cas de Jeanne Guérin qui est d'abord baptisée le 25 novembre 1791 par l'intrus, puis une deuxième fois par Hervieu, vicaire réfractaire d'Olivet le 11 février de l'année suivante¹¹.

Que penser de Renée Rousselet dont le dernier né est baptisé le 20 septembre 1791 par Pottier et qui un an plus tard - le 20 décembre 1792 - est choisie par l'officier municipal Pierre Messenger - l'un de ses plus virulents opposants - pour être marraine du fils de ce dernier ondoyé par le procureur Pierre Moraine. Parents des nouveau-nés, parrains et marraines, famille proche, amis de la famille plus ou moins complices, plus de 300 personnes s'opposent au curé intrus. Il ne s'agit là que des particuliers concernés par les baptêmes étudiés¹². Dans sa plainte du 24 novembre 1791 aux autorités lavalloises, Nicolas Pottier déclare : « *que les deux tiers des habitants de sa paroisse (...) agissent tête levée et poussent l'audace et le fanatisme jusqu'à [l']insulter publiquement et [le] dérisionner dans ses fonctions curiales, empêchent les citoyens de se rendre à leur église, les invectivent et maltraitent...* »¹³. Cette proportion correspond quasiment au pourcentage de 68,81 % des familles refusant qu'il baptise leur enfant.

Le rejet de l'intrus et ses conséquences

Les autorités départementales ont beau jeu de dénoncer l'influence des prêtres réfractaires sur leurs paroissiens. Dans le monde rural, le prêtre est un personnage important et généralement respecté, aussi le remplacement des curés réfractaires par un prêtre assermenté est-il fort mal perçu par la majeure partie de la population. Les curés chassés de leur paroisse et réfugiés dans leur famille expliquent à qui veut les entendre que les sacrements célébrés par les intrus ne valent rien. À Saint-

⁹ ADM, L 1274. Registre des arrêtés du district de Laval, déclaration du sieur Nicolas Pottier, 24 novembre 1791.

¹⁰ ADM, E dépôt 126/E10. Registre paroissial d'Olivet, acte de baptême de Julienne Chaillant rédigé par l'abbé Hervieu, 19 mars 1792.

¹¹ ADM, E dépôt 178/E15. Registre d'état civil de Saint-Ouën-des-Toits. Jeanne Guérin, née le 29 novembre 1791, fille de Jean Guérin et de Jeanne Aoustin demeurant à la Helberdière à Saint-Ouën-des-Toits, est baptisée le même jour par « *l'autre* », c'est-à-dire Nicolas Pottier, et baptisée de nouveau par l'abbé Hervieu le 11 février 1792 ; l'acte est enregistré par l'officier municipal Pierre Messenger le 18 novembre 1792.

¹² Ces 300 personnes sont décomptées comme suit : père et mère, parrain et marraine, soit 4 personnes x 75 familles opposées à l'intrus.

¹³ ADM, L 1274. Registre des arrêtés du district de Laval, déclaration du sieur Nicolas Pottier, 24 novembre 1791.

Ouën François Messenger-Chaunière, l'ancien curé de La Baroche-Gondouin, au Bourgneuf, Louis Bigot, ancien curé de la Cropte, et Alexis Ollivier à Olivet, jeune prêtre sortant du séminaire et cousin de Jean Chouan, ne se privent pas de dire tout le mal qu'ils pensent de la Constitution civile du clergé.

Ainsi le clivage se fait entre les paroissiens qui - sensibles aux arguments des réfractaires et n'ayant rien à reprocher à leur ancien curé - respectent la hiérarchie traditionnelle de l'Église et pensent que le prêtre tient sa légitimité de son évêque et du pape, et ceux pour qui le prêtre est d'abord celui qui connaît les rites et les gestes efficaces pour attirer sur ses paroissiens la protection de Dieu ou des saints. Pour cette catégorie de familles, le curé est l'intermédiaire capable d'attirer par ses rites la bienveillance de la Providence, peu importe alors de savoir qui l'a nommé et de qui il tient ses pouvoirs. Pour les partisans des prêtres réfractaires, qu'ils qualifient de « *bons prêtres* », les nouveaux curés constitutionnels ne sont que des « *intrus* », terme auquel ils donnent tout le mépris dont ils sont capables. Entre les deux groupes opposés, restent ceux qui, sans opinion bien tranchée, sont tiraillés entre les deux partis.

Majoritaires à Saint-Ouën, les opposants au curé jureur font une réputation détestable à la commune auprès des autorités. Sourdille de la Vallette, administrateur du district de Laval envoyé pour rétablir l'ordre en décembre 1791, écrit au procureur que le bourg « *est puant d'aristocratie* »¹⁴. L'entrée en guerre contre l'Autriche va compliquer la situation. En application de l'instruction du département du 7 août 1792 faisant suite à la loi du 22 juillet, les hommes de 18 à 50 ans en état de porter les armes doivent se réunir au chef-lieu de canton le 15 août pour trouver des volontaires et, à défaut, tirer au sort ceux d'entre eux qui doivent partir défendre la patrie¹⁵. À Saint-Ouën, la réunion tourne à l'émeute, les révoltés déclarent « *qu'ils ne s'enrôleraient pas, qu'ils ne voulaient pas se faire égorger, qu'au surplus ils se foutoient que la France fut battue, qu'ils désiraient au contraire que les Autrichiens et tous autres ennemis plus honnêtes que les démocrates vinssent mettre [les patriotes] à la raison leur rendre leurs bons prêtres et pendre ceux qui avoient acheté leurs biens, qu'aussi bien, ils se rendroient à Laval en nombre suffisant pour arracher les prêtres de leur prison & que Laval verroit beau jeu* »¹⁶. Ce jour-là, les patriotes de La Brûlatte sont poursuivis à coup de bâtons par les gars des autres paroisses du canton. À leur tête se distingue pour la première fois Jean Chouan. L'après-midi le tailleur François Colombel, que l'on appelle aussi Colombier la Jeunesse, se fait remarquer en proclamant, dit un témoin : « *être persuadé de la perte de la religion, que les bons prêtres le lui avoient assuré et fait assuré, qu'il y avoit péché mortel à lire et à entendre la lecture des nouvelles lois, qu'il ne connaissait que le pape, le Roy et les bons prêtres, que tous les sélérats de l'assemblée nationale n'étoient que des voleurs, qu'il n'obéiroit jamais aux nouvelles lois* »¹⁷. Le tailleur a fait baptiser sa fille le 26 mars précédent par l'un des vicaires réfractaires d'Olivet et sera dénoncé comme chouan en l'an II par la municipalité de Saint-Ouën¹⁸.

Un mois plus tard, le 26 septembre, un degré de plus est franchi dans l'escalade de la violence. Les gardes-nationaux d'Andouillé et de La Baconnière, appelés par le juge de paix du Bourgneuf pour emmener à Laval des jeunes recrues qui n'ont plus envie de partir et désarmer les suspects des communes voisines, sont assaillis la nuit tombée à coup de fusil et de faux redressées par une bande d'insurgés des communes du voisinage emmenée par Jean Chouan. Neuf gardes sont tués, sans compter de nombreux blessés. Restés maîtres du terrain, les révoltés vont se poster le lendemain sur la chaussée de l'étang de la Chaîne. Dans la soirée, ils se heurtent à la troupe venue de Laval rétablir l'ordre. Deux rebelles sont tués, un autre est laissé pour mort et une douzaine d'autres sont arrêtés¹⁹.

¹⁴ ADM, L 1324. Lettre de Sourdille de la Vallette au procureur du district de Laval. Le document sans date a été probablement écrit à Saint-Ouën le 12 décembre 1791.

¹⁵ ADM, L 1383. Volontaires nationaux, Instruction relative à l'exécution de la loi du 22 juillet 1792 pour les nouveaux recrutements..., Laval, 7 août 1792, imprimé.

¹⁶ ADM, L 1324. Rapport du commissaire Tellot, 15 août 1792.

¹⁷ ADM, *idem*.

¹⁸ ADM, L 1388. Liste des gardes-nationaux. Liste de miliciens et de chouans de Saint-Ouën-des-Toits. Le document n'est pas daté, mais il est antérieur à la mort de François Cottereau au début de l'année 1794.

¹⁹ ADM, IPE 256/1. *Le patriote du département de la Mayenne*, n° 23 du samedi 6 octobre 1792. Également : Un document de 1815 sur Jean Chouan et sa famille présenté et annoté par Jean BARREAU : abrégé de ce qui concerne la famille Alexis Ollivier et les frères Cottereau, dits Chouans, fondateurs du parti royaliste qui prit leur

On fait enterrer les deux insurgés à Saint-Ouën. L'un est un tisserand du Genest nommé Geoffroy Veillard. Son cas est particulièrement intéressant. L'homme a 27 ans, il est domicilié à la Boudière, est marié et père de famille²⁰. On pourrait le croire patriote car il figure comme sergent sur la liste des gardes-nationaux de sa commune en 1792. Mais les prêtres réfractaires du Genest ayant été obligés de partir, il n'a pas hésité à faire les 10 kilomètres qui le séparent du Bourgneuf pour y faire baptiser sa fille le 18 juillet, muni d'un certificat de sa municipalité. Opposé aux curés assermentés, il voit sans doute d'un fort mauvais œil l'intrusion des garde-nationaux d'Andouillé qui ont une réputation détestable de pillards ; d'autant plus que sa femme est originaire de cette commune.

La grande majorité des familles de Saint-Ouën en âge d'avoir des enfants est opposée au curé intrus élu par une minorité de patriotes. Les nécessités de la guerre, qui contraignent les autorités à des levées d'hommes, célibataires ou non, le 15 août 1792, poussent encore plus dans l'opposition ces ruraux depuis toujours hostiles à toute forme de service militaire. Les interventions des gardes-nationaux appelés pour maintenir l'ordre leur donnent l'impression de ne plus être maîtres chez eux et amènent les plus déterminés à prendre les armes. Il ne s'agit encore que d'une réaction brutale à une situation locale jugée par eux insupportable. Le cadre est pourtant en place pour qu'au printemps de l'année suivante, une nouvelle levée d'hommes entraîne une partie des jeunes gens du secteur à rejoindre Jean Chouan qui, repéré depuis le 15 août précédent, a choisi la clandestinité. Ceux que l'on n'appelle pas encore « *chouans* » mais « *brigands* » et qui sont en petit nombre vont trouver dans les familles de ces paroisses, qualifiées de « *fanatiques* » par les révolutionnaires, un soutien appréciable qui les mettra à l'abri des poursuites²¹. Les motivations des chouans sont variées et ne peuvent se résumer à la défense des « *bons prêtres* » et au refus de la conscription ; ils seront cependant sûrs de trouver dans les familles hostiles aux prêtres jureurs un soutien efficace.

L'installation des curés constitutionnels dans une partie des communes mayennaises, en remplacement des prêtres réfractaires, a profondément troublé la majorité des paroissiens concernés. La commune de Saint-Ouën-des-Toits est l'une d'entre elles. Des circonstances particulières et la présence de meneurs charismatiques - Jean Chouan et son frère François - vont en faire l'une des premières communes insurgées contre les autorités révolutionnaires.

nom dans le Maine. *La Mayenne, archéologie, histoire*, n° 12, 1989, p. 211.

²⁰ ADM E dépôt 178/E15. Registre paroissial de Saint-Ouën-des-Toits, sépulture de Jeofrois Veillard et de François Censier le 29 septembre 1792. Geoffroy Veillard est né au Genest le 19 avril 1765, il est âgé de 27 ans et non pas 35 comme le note à tort le curé Pottier. Il a épousé au Genest le 8 avril 1788 Jeanne Marie Luère, domiciliée à Andouillé, dont il a 2 enfants : Jeanne, née au Genest le 26 février 1789, et Marie Henriette, née au Genest en juin 1792 et baptisée au Bourgneuf le 18 juillet 1792. Voir également : ADM, L 1388. Liste des garde-nationaux du Genest, 1792.

²¹ CARON P. *Rapports des agents du ministre de l'intérieur dans les départements, 1793-an II*, Paris, 1913 (t. 2, 1951). Rapport de Roussevillle sur la ville de Laval, 27 août 1793 : « *Huit ou dix paroisses fanatiques du voisinage donnent asile aux brigands et se joignent, ou du moins sont soupçonnées de se joindre à eux* ».

Bibliographie

AZÉ Jean-Noël, *Les Blancs, les Bleus et les autres..., la chouannerie mayennaise et sa mémoire (1789-XX^e siècle)*. Thèse de doctorat, Université Rennes II, 2004. Cette thèse est en ligne sur le site internet de l'auteur www.coeurdechouan.fr.

BLOTTIÈRE Gérard, *Aspects de la première Chouannerie mayennaise*. Laval, Éditions Siloë, 2009.

BLOTTIÈRE Gérard, La Poôté et son curé (1789-1792). *L'Oribus*, n° 15, décembre 1984, p. 33-60.

CHÉREL Gaston, Les curés mayennais et la Révolution. *L'Oribus*, n° 30, septembre 1989.

DLOUSSKY Jocelyne, *Chronique révolutionnaire en pays chouan : 1788-1800, la Révolution en Mayenne à travers les lettres d'une entreprise mayennaise*. Laval, Éditions Siloë, 2012.

DUCHEMIN Victor et TRIGER Robert, *Les premiers troubles de la Révolution dans la Mayenne*. Mamers, 1888.

GAUGAIN Ferdinand (abbé), *Histoire de la Révolution dans la Mayenne*. Laval, 1918, 4 volumes.

LAURAIN Ernest, *Chouans et contre Chouans. Denis Brice dit Tranche-Montagne, Daniel Oelherth, dit le Grand- Pierrot*. Laval, Goupil, 1928.

